



INSTRUCTION

N° 04-010-M du 19 janvier 2004

NOR : BUD R 04 00010 J

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

MISE À JOUR DES NOMENCLATURES COMPTABLES M1-M5-M7 ET M51
POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2004

ANALYSE

Publication de la circulaire interministérielle n°NOR/LBL/B/03/10089/C du 31 décembre 2003.

Date d'application : 01/01/2004

MOTS-CLÉS

COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ; SYNDICAT MIXTE ; ASSOCIATION SYNDICALE ;
ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT ; RÉGION ; COMPTABILITÉ ; NOMENCLATURE

DOCUMENTS À ANNOTER

Instruction n° 96-129-M1-M5-M7 du 27 novembre 1996
Instruction n° 94-069-M51 du 19 mai 1994

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

TPGR	TPG	DOM	RF	T								

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

6^{ème} Sous-direction - Bureau 6C

La présente instruction a pour objet de notifier aux comptables la circulaire n°NOR/LBL/B/03/10089/C du 31 décembre 2003 relative à la mise à jour, au 1^{er} janvier 2004, des nomenclatures comptables M51, applicable aux régions, et M1-M5-M7, applicable aux associations syndicales de propriétaires et aux syndicats mixtes de l'article L.5721-2 du code général des collectivités territoriales.

Toute difficulté rencontrée dans l'application de ces dispositions devra être portée à la connaissance de la direction générale sous le timbre du bureau 6C.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

LE SOUS-DIRECTEUR CHARGÉ DE LA 6^{ÈME} SOUS-DIRECTION

OLLIVIER GLOUX

ANNEXE : Circulaire n° NOR/LBL/B/03/10089/C du 31 décembre 2003 relative à la mise à jour, au 1^{er} janvier 2004, des nomenclatures comptables M51 et M1-M5-M7.

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE
ET DES LIBERTÉS LOCALES**

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE**

Direction Générale des Collectivités Locales
Bureau des budgets locaux
et de l'analyse financière

Direction Générale de la Comptabilité Publique
Bureau 6C

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés locales,

Le Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
à

Mesdames et Messieurs les Préfets,

Mesdames et Messieurs les Trésoriers-payeurs généraux,
Mesdames et Messieurs les Receveurs des finances

CIRCULAIRE N° NOR LBL/B/03/10089/C du 31 décembre 2003.

OBJET : Mise à jour, pour l'exercice 2004, des circulaires budgétaires et comptables applicables aux régions et à leurs établissements publics (nomenclature M51), aux associations syndicales de propriétaires et aux syndicats mixtes de l'article L.5721-2 du code général des collectivités territoriales (nomenclatures M1-M5-M7).

La présente circulaire apporte une mise à jour des circulaires budgétaires et comptables applicables aux régions et à leurs établissements publics, aux associations syndicales de propriétaires et aux syndicats mixtes de l'article L.5721-2 du code général des collectivités territoriales. Cette mise à jour est essentiellement liée à des évolutions législatives et réglementaires.

I. Régions (nomenclature comptable M51)

Comptes créés :

- 4071 « Retenues de garantie »
- 4072 « Oppositions »
- 543 « T.I.P impayés »
- 566 « Comptes à terme »
- 6665 « Compensations pour formation »
- 6666 « Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat »
- 740 « Dotation générale de fonctionnement – Dotation forfaitaire »
- 741 « Dotation générale de fonctionnement – Dotation de péréquation ».

Comptes supprimés :

- 4995 « Écart de conversion : opérations de trésorerie »
- 4999 « Écart de conversion : bilan 2001 »
- 744 « Fonds de correction des déséquilibres régionaux ».

ANNEXE N° 1 (suite et fin)

Libellés de comptes modifiés :

- 54 « Chèques et TIP »
- 56 « Disponibilités ».

II. Associations syndicales de propriétaires et syndicats mixtes de l'article L.5721-2 du code général des collectivités territoriales (nomenclatures comptables M1-M5-M7)Comptes créés :

- 16441 « Opérations afférentes à l'emprunt »
- 16449 « Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie »
- 2031 « Frais d'études »
- 2032 « Frais de recherche et de développement »
- 28031 « Frais d'études »
- 28032 « Frais de recherche et de développement »
- 40171 « Fournisseurs - Retenues de garanties »
- 40172 « Fournisseurs - Oppositions »
- 40471 « Fournisseurs d'immobilisations - Retenues de garanties »
- 40472 « Fournisseurs d'immobilisations - Oppositions »
- 5111 « T.I.P. impayés »
- 516 « Comptes à terme »
- 51931 « Lignes de crédit de trésorerie »
- 51932 « Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt ».

Comptes supprimés

- 4785 « Écarts de conversion - euros »
- 47855 « Écarts de conversion : opérations de trésorerie »
- 47858 « Écarts de conversion : bilan 2001 ».

Fait à Paris, le 31 décembre 2003

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des
libertés locales
Pour le ministre et par délégation
Le directeur général des collectivités locales

Le ministre délégué au budget
et à la réforme budgétaire
Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de la comptabilité publique

DOMINIQUE BUR

JEAN BASSÈRES

Directeur de la publication :
Jean BASSERES

ISSN : 0984 9114